



BNP PARIBAS



CSEC

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE BNP PARIBAS

Juillet 2022

La CFDT n'est pas signataire du nouvel accord « harcèlement et violence au travail », qui va prochainement intégrer le règlement intérieur.

>>> [Lire notre intervention auprès de la direction ici](#) <<<<

POURQUOI ?

La CFDT a été force de propositions, tout au long des négociations, pour que l'entreprise se dote d'un nouvel accord HVT ambitieux, et transparent.

Nous ne pouvons donc que regretter la volonté de l'entreprise de s'enfermer dans un traitement opaque et unilatéral du sujet, extrêmement important, du harcèlement et de la violence au travail.

Vous êtes confronté(e) à une situation de harcèlement et de violence au travail ?

Ne restez pas seul ! Rapprochez vous d'un représentant CFDT qui vous accompagnera.

Même si nous n'avons pas signé cet accord, nous avons les moyens d'agir.

Nous rappelons aussi que la Direction essaye de faire passer des dossiers de sanctions et de licenciement par le biais du non-respect du Code de bonne conduite.

Comme indiqué par la CFDT lors des négociations, ce Code n'a aucune valeur juridique chez BNPP et seul le Règlement Intérieur fait foi.

La Direction a confirmé en séance CSEC que c'est bien le Règlement Intérieur de l'entreprise qui doit être évoqué lors des échanges et des courriers.

Grâce à la Cfdt, le statut du lanceur d'alerte

est enfin reconnu par la loi et encadré dans le Règlement Intérieur de BNP Paribas, pour préserver les personnes agissant au nom de l'intérêt général des représailles dont elles pouvaient jusqu'ici faire l'objet.

Dès 2018 la Cfdt est en 1^{ère} ligne pour protéger ceux qui dénoncent des dysfonctionnements dans leur entreprise (ou leur administration).

Ce combat syndical se concrétise aujourd'hui par l'intégration d'une loi (loi Wasserman) dans le Règlement Intérieur de BNP Paribas.



Le livre déjà paru en 2018 qui traite du sujet



**Marie-Hélène
CHEVALLIER**
06 68 75 89 97



**Samira
MOANDA**
06 65 88 66 02



**Alexandre
BERTHELOT**
06 98 37 54 31



**Valérie
GUEVEL-POUPARD**
07 60 47 28 80



**Isabelle
VOLMERINGER**
06 99 26 44 84



**Chantal
MARCHAND**
06 99 33 92 51



**Alexandre
BOUAT**
06 98 54 83 53



**Patricia
SUPARAMY**
06 65 88 39 95

Représentant Syndical National



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 56 98

Représentant Syndical National
Adjoint



Laurent COURRIER
06 68 05 69 06